

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXXV^e ANNEE. - N° 32

VENDREDI 22 AVRIL 2016

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 22 AVRIL 2016

	Pages
Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion du 71 ^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.....	1165
VILLE DE PARIS	
STRUCTURES - DELEGATIONS - FONCTIONS	
Délégation de pouvoir donnée à une Adjointe à la Maire de Paris en vue d'assurer la Présidence de la Commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, lors de sa séance du 3 mai 2016 (Arrêté du 7 avril 2016)	1168
Délégation de pouvoir donnée à une Adjointe à la Maire de Paris, en vue d'assurer la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris, lors de sa séance du 3 mai 2016 (Arrêté du 7 avril 2016)	1168
Nomination d'un membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris (Arrêté du 14 avril 2016)	1168
Nomination , à compter du 15 avril 2016, du Directeur Général du Crédit Municipal de Paris (Arrêté du 14 avril 2016)	1168
Structure du Secrétariat Général de la Ville de Paris (Arrêté modificatif du 15 avril 2016)	1169
VOIRIE ET DEPLACEMENTS	
Arrêté n° 2016 T 0694 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Alfred Roll, à Paris 17 ^e (Arrêté du 7 avril 2016)	1169
Arrêté n° 2016 T 0714 instituant, à titre provisoire, la règle de circulation et du stationnement gênant la circulation générale rue Marguerite Long, à Paris 17 ^e (Arrêté du 8 avril 2016)	1170
Arrêté n° 2016 T 0723 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Joseph Kosma, à Paris 19 ^e (Arrêté du 14 avril 2016)	1170

Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion du 71^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.

VILLE DE PARIS

L'Adjoint à la Maire de Paris
chargé de la Propreté,
de l'Assainissement,
de l'Organisation et
du Fonctionnement
du Conseil de Paris

Paris, le 5 avril 2016

NOTE

A l'attention de

*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement
et Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
et Directeurs de la Ville de Paris*

A l'occasion de la commémoration du 71^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales le dimanche 8 mai 2016.

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Maire
chargé de la Propreté, de l'Assainissement,
de l'Organisation et du Fonctionnement
du Conseil de Paris*

Mao PENINOU

Arrêté n° 2016 T 0729 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Fulton, à Paris 13^e (Arrêté du 11 avril 2016)

1170

Arrêté n° 2016 T 0738 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale, boulevard Macdonald, à Paris 19^e (Arrêté du 14 avril 2016).....

1171

Arrêté n° 2016 T 0742 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue Cabanis, à Paris 14^e (Arrêté du 18 avril 2016).....

1171

Arrêté n° 2016 T 0746 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue de Versailles, à Paris 16^e (Arrêté du 18 avril 2016).....

1171

Arrêté n° 2016 T 0768 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale, rue de Crimée, à Paris 19 ^e (Arrêté du 14 avril 2016).....	1172
Arrêté n° 2016 T 0770 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Petit, à Paris 19 ^e (Arrêté du 14 avril 2016)	1172
Arrêté n° 2016 T 0772 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Glacière, à Paris 13 ^e (Arrêté du 13 avril 2016).....	1173
Arrêté n° 2016 T 0773 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Charenton, à Paris 12 ^e (Arrêté du 13 avril 2016)	1173
Arrêté n° 2016 T 0774 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Brillat Savarin, à Paris 13 ^e (Arrêté du 13 avril 2016)	1173
Arrêté n° 2016 T 0775 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale avenue de la Porte d'Ivry, rue Dupuy-de-Lôme, à Paris 13 ^e (Arrêté du 14 avril 2016).....	1174
Arrêté n° 2016 T 0776 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Auguste Lançon, à Paris 13 ^e (Arrêté du 14 avril 2016)	1174
Arrêté n° 2016 T 0790 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale boulevard de l'Hôpital et rue des Wallons, à Paris 13 ^e (Arrêté du 18 avril 2016).....	1175
Arrêté n° 2016 P 0040 portant création d'emplacements réservés au stationnement des véhicules de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Mairie de Paris avenue Gordon Bennett, à Paris 16 ^e (Arrêté du 15 avril 2016)	1175
Arrêté n° 2016 P 0057 instituant une aire piétonne rue de l'Annonciation, à Paris 16 ^e (Arrêté du 15 avril 2016).....	1175

RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour de la liste des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (Arrêté du 13 avril 2016).....	1176
Mise à jour de la liste des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (Arrêté du 14 avril 2016).....	1176
Mise à jour de la liste des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Affaires Culturelles (Arrêté du 15 avril 2016)	1177
Mise à jour de la liste des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Affaires Scolaires (Arrêté du 15 avril 2016)	1178
Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de la Jeunesse et des Sports (Arrêté du 14 avril 2016)	1178

Mise à jour de la liste des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (Arrêté du 14 avril 2016)	1179
---	------

Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (Arrêté du 14 avril 2016)	1179
---	------

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Tableau d'avancement au grade d'agent de logistique générale d'administrations parisiennes de 1 ^{re} classe établi après avis de la Commission Administrative Paritaire, réunie le 12 avril 2016, au titre de l'année 2016.....	1180
Tableau d'avancement au grade d'agent de logistique générale d'administrations parisiennes principal de 2 ^e classe établi après avis de la Commission Administrative Paritaire, réunie le 12 avril 2016, au titre de l'année 2016	1181
Tableau d'avancement au grade d'agent de logistique générale d'administrations parisiennes principal de 1 ^{re} classe établi après avis de la Commission Administrative Paritaire, réunie le 12 avril 2016, au titre de l'année 2016	1181
Tableau d'avancement au grade d'agent technique des écoles principal de 2 ^e classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2016	1181
Tableau d'avancement au grade d'agent technique des écoles de 1 ^{re} classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2016.....	1181
Tableau d'avancement au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^e classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2016	1182
Tableau d'avancement au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{re} classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2016.....	1184
Tableau d'avancement au grade d'inspecteur-chef de sécurité de 2 ^e classe, au titre de l'année 2016.....	1184
Tableau d'avancement au grade d'inspecteur-chef de sécurité de 1 ^{re} classe, au titre de l'année 2016.....	1184
Liste d'admissibilité , par ordre alphabétique, des candidates au concours public sur titres de puéricultrice d'administrations parisiennes ouvert, à partir du 8 février 2016, pour 21 postes	1185
Liste d'admissibilité , par ordre alphabétique, des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours interne pour l'accès au corps des animateurs d'administrations parisiennes ouvert, à partir du 1 ^{er} février 2016, pour six postes.....	1185
Liste d'admissibilité , par ordre alphabétique, des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours externe pour l'accès au corps des animateurs d'administrations parisiennes ouvert, à partir du 1 ^{er} février 2016, pour quatre postes.....	1185
Tableau d'avancement au grade d'agent d'accueil et de surveillance principal de 2 ^e classe, au titre de l'année 2016	1186

Tableau d'avancement au grade d'agent d'accueil et de surveillance de 1^{re} classe, au titre de l'année 2016 1186

Tableau d'avancement au grade d'agent d'accueil et de surveillance principal de 1^{re} classe, au titre de l'année 2016 1187

Liste principale établie, par ordre de mérite, des candidats admis au concours pour l'accès au corps des adjoints techniques d'administrations parisiennes (F/H) — grade adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité plombier ouvert, à partir du 8 février 2016, pour six postes 1187

Liste complémentaire établie, par ordre de mérite, des candidats admis au concours pour l'accès au corps des adjoints techniques d'administrations parisiennes (F/H) — grade adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité plombier ouvert, à partir du 8 février 2016, pour six postes 1187

DEPARTEMENT DE PARIS

DELEGATIONS - FONCTIONS

Délégation de pouvoir donnée à une Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris, en vue d'assurer la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres du Département de Paris, lors de sa séance du 3 mai 2016 (Arrêté du 7 avril 2016)..... 1188

PREFECTURE DE POLICE

TEXTES GENERAUX

Arrêté n° 2016-00215 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (Arrêté du 14 avril 2016) 1188

ORDRE PUBLIC ET CIRCULATION

Arrête n° 2016-00219 réglementant le stationnement et la circulation sur certaines voies du 7^e arrondissement, du 22 au 24 avril 2016 (Arrêté du 18 avril 2016) 1188

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

Arrêté n° 2016 T 0747 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Chaligny, à Paris 12^e (Arrêté du 14 avril 2016)..... 1189

Arrêté n° 2016 T 0748 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Thiers et avenue Victor Hugo, à Paris 16^e (Arrêté du 14 avril 2016)..... 1189

Arrêté n° 2016 T 0750 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue Van Gogh, à Paris 12^e (Arrêté du 14 avril 2016)..... 1190

COMMUNICATIONS DIVERSES

LOGEMENT ET HABITAT

Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 2, rue de Condé, à Paris 6^e 1190

Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 76, boulevard Magenta, à Paris 10^e 1190

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

PARIS MUSEES

Tarifs des différents ouvrages et produits vendus sur les comptoirs de ventes des musées de l'établissement public Paris Musées (Arrêté du 1^{er} février 2016) 1191

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DES BARRAGES RESERVOIRS DU BASSIN DE LA SEINE

I.I.B.R.B.S. — Délibérations du Bureau et du Conseil d'Administration du jeudi 7 avril 2016..... 1191

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Délibération du Conseil d'Administration en sa séance du 4 avril 2016 1192

POSTES A POURVOIR

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris (F/H)..... 1193

Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris (F/H)..... 1193

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes ou d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris (F/H)..... 1193

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H)..... 1193

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 1193

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance de quatre postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 1193

Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 1194

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 1194

Caisse des Ecoles du 18^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de Chef de projet local « Paris Santé Nutrition » 1194

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste de gestionnaire paie (F/H) 1194

E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — Avis de vacance du poste de responsable des contrats de recherche et des financements externes (F/H) 1195

Paris Musées. — Avis de vacance du poste de Secrétaire Général(e) Adjoint(e), chargé(e) de l'accueil et de la surveillance, de la sûreté, de la sécurité et du bâtiment du Musée d'art moderne 1196

VILLE DE PARIS

STRUCTURES - DELEGATIONS - FONCTIONS

Délégation de pouvoir donnée à une Adjointe à la Maire de Paris en vue d'assurer la Présidence de la Commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, lors de sa séance du 3 mai 2016.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 1411-5 ;

Vu l'arrêté en date du 5 mai 2014, donnant délégation de pouvoir à M. Julien BARGETON pour assurer la Présidence de la Commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de pouvoir est donnée à Mme Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'égalité femmes/hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits de l'homme, pour assurer en mon nom et sous ma responsabilité, la Présidence de la Commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, lors de sa séance du 3 mai 2016, en remplacement de M. Julien BARGETON.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
— M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
— à l'intéressée.

Fait à Paris, le 7 avril 2016

Anne HIDALGO

Délégation de pouvoir donnée à une Adjointe à la Maire de Paris, en vue d'assurer la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris, lors de sa séance du 3 mai 2016.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18 et son article L. 1414-2 applicable aux procédures lancées, à compter du 1^{er} avril 2016 ;

Vu le décret n° 2006-975 modifié du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics et notamment l'article 22-I-3° de son annexe, relatif à la composition de la Commission d'Appel d'Offres, applicable aux procédures lancées avant le 1^{er} avril 2016 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté en date du 5 mai 2014 donnant délégation de pouvoir à M. Julien BARGETON pour assurer la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de pouvoir est donnée à Mme Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes/hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits de l'homme, pour assurer en mon nom et sous ma responsabilité la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris, en remplacement de M. Julien BARGETON, lors de sa séance du 3 mai 2016.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
— M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
— à l'intéressée.

Fait à Paris, le 7 avril 2016

Anne HIDALGO

Nomination d'un membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux Caisses de Crédit Municipal ;

Vu le décret n° 92-1294 du 11 décembre 1992 relatif aux Caisses de Crédit Municipal ;

Vu le décret n° 2008-1402 du 19 décembre 2008 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Caisses de Crédit Municipal ;

Arrête :

Article premier. — Est nommé membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris pour une durée de trois ans :

— M. Jean-Paul ESCANDE.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Anne HIDALGO

Nomination, à compter du 15 avril 2016, du Directeur Général du Crédit Municipal de Paris.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux Caisses de Crédit Municipal ;

Vu le décret n° 55-622 du 20 mai 1955 modifié, portant statut des Caisses de Crédit Municipal ;

Vu le décret n° 83-914 du 7 octobre 1983, relatif aux conseils d'orientation et de surveillance des Caisses de Crédit Municipal ;

Vu le décret n° 92-1294 du 11 décembre 1992, relatif aux Caisses de Crédit Municipal ;

Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance n° 2016-8 du 14 avril 2016 ;

Arrête :

Article premier. — Est nommé Directeur Général du Crédit Municipal de Paris, à compter du 15 avril 2016 :

— M. Frédéric MAUGET.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Anne HIDALGO

Structure du Secrétariat Général de la Ville de Paris. — *Modificatif.*

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, L. 2512-8, L. 3221-3 et L. 3412-2 ;

Vu l'arrêté en date du 4 juillet 2014 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'avis du Comité Technique du Secrétariat Général de la Ville de Paris et de la Direction des Affaires Juridiques en date du 22 mars 2016 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté de structure du Secrétariat Général en date du 26 mai 2015 est modifié comme suit :

« Sont rattachées au Secrétariat Général les missions suivantes :

- la Mission de préfiguration, expérimentation, animation et valorisation de l'espace public ;
- la Mission Berges de Seine Rive Droite ;
- la Mission Energies-Climat ;
- la Mission Halles ;
- la Mission Métropole du Grand Paris ;
- la Mission Personnes à la rue ;
- la Mission Pilotage des fonctions support ;
- la Mission Ville intelligente et durable ;
- la Mission Paris 2024 ;
- la Mission de préfiguration de la restauration scolaire ;
- la Mission de préfiguration du Conseil des Générations Futures ;
- la Mission Facil'Familles ;
- le Programme Sequana ».

Le reste sans changement.

Art. 2. — L'arrêté de structure modificatif en date du 5 janvier 2016 est abrogé.

Art. 3. — Le Secrétaire Général de la Ville de Paris est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 avril 2016

Anne HIDALGO

VOIRIE ET DEPLACEMENTS

Arrêté n° 2016 T 0694 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Alfred Roll, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0063 du 2 avril 2015 modifié de la Maire de Paris et du Préfet de Police réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Alfred Roll, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 mai 2016 au 24 juin 2016 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE ALFRED ROLL, 17^e arrondissement, côté impair, du 2 mai 2016 au 27 mai 2016.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE ALFRED ROLL, 17^e arrondissement, côté pair, du 30 mai 2016 au 24 juin 2016.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieure Divisionnaire des Travaux,
Adjointe au Chef de la 5^e Section
Territoriale de Voirie*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2016 T 0714 instituant, à titre provisoire, la règle de circulation et du stationnement gênant la circulation générale rue Marguerite Long, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0063 du 2 avril 2015 modifié de la Maire de Paris et du Préfet de Police réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de dépose et de pose de coussins berlinois, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Marguerite Long, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 avril 2016 au 28 avril 2016 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE MARGUERITE LONG, 17^e arrondissement, côtés pair et impair, entre le n° 16 et le n° 18, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La circulation est interdite, à titre provisoire, RUE MARGUERITE LONG, 17^e arrondissement, dans sa partie comprise entre le BOULEVARD BERTHIER et la RUE STEPHANE GRAPPELLI.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieure Divisionnaire des Travaux,
Adjointe au Chef de la 5^e Section
Territoriale de Voirie*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2016 T 0723 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Joseph Kosma, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre d'une pose d'antenne, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Joseph Kosma, à Paris 19^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : 9 mai 2016) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, aux adresses suivantes :

— RUE JOSEPH KOSMA, 19^e arrondissement, côté pair, entre le n° 6 et le n° 8, sur 2 places ;

— RUE JOSEPH KOSMA, côté impair, entre le n° 3 et le n° 5, sur 5 places.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2016 T 0729 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Fulton, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre de travaux réalisés pour le compte de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Fulton, à Paris 13^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 mai 2016 au 22 juillet 2016 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation est institué, à titre provisoire, RUE FULTON, 13^e arrondissement, depuis le QUAI D'AUSTERLITZ vers et jusqu'à la RUE PAUL KLEE.

Art. 2. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE FULTON, 13^e arrondissement, côté pair, n° 8 (10 mètres), sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

Sylvain MONTESINOS

Arrêté n° 2016 T 0738 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale, boulevard Macdonald, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Considérant que, dans le cadre d'une opération d'abattage d'arbres, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard Macdonald, à Paris 19^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 au 27 avril 2016 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — La circulation est interdite, à titre provisoire, aux adresses suivantes :

— BOULEVARD MACDONALD, 19^e arrondissement, côté impair, entre le n° 149 et le n° 151 ;

— BOULEVARD MACDONALD, côté impair, entre le n° 151 et le n° 175.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2016 T 0742 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue Cabanis, à Paris 14^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue Cabanis, à Paris 14^e arrondissement, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 6 mai 2002 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier pendant les travaux d'inspections et de réparations du réseau de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain rue Cabanis, à Paris 14^e arrondissement (durée prévisionnelle des travaux : du 2 mai au 26 août 2016) ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation est institué, à titre provisoire, RUE CABANIS, 14^e arrondissement, depuis la RUE DE LA SANTE vers et jusqu'à la RUE FERRUS.

Art. 2. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE CABANIS, 14^e arrondissement.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 avril 2016

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

*L'Adjoint au Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*

David RIBEIRO

Arrêté n° 2016 T 0746 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue de Versailles, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0063 du 2 avril 2015 modifié de la Maire de Paris et du Préfet de Police réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux GrDF, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue de Versailles, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 22 avril au 20 mai 2016 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, AVENUE DE VERSAILLES, 16^e arrondissement, côté impair, au n° 191, sur 10 mètres.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur des Travaux,
Adjoint au Chef de la 4^e Section
Territoriale de Voirie*

Farid RABIA

Arrêté n° 2016 T 0768 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale, rue de Crimée, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre de la présence d'une grue, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Crimée, à Paris 19^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 28 au 29 avril 2016 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE DE CRIMEE, 19^e arrondissement, côté pair, au n° 18, sur 23 places.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*
Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2016 T 0770 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Petit, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de ravalement d'immeuble, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Petit, à Paris 19^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 25 au 29 avril 2016 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE PETIT, 19^e arrondissement, au droit du n° 2, sur 3 places.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*
Hervé BIRAUD

Arrêté n° 2016 T 0772 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Glacière, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre de travaux relatifs à la création d'une fresque murale, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Glacière, à Paris 13^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 mai 2016 au 6 mai 2016 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE DE LA GLACIERE, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 20, sur 20 mètres.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

Sylvain MONTESINOS

Arrêté n° 2016 T 0773 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Charenton, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté n° 2016 T 0536 du 21 mars 2016, instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Charenton, à Paris 12^e ;

Considérant que les travaux sont toujours en cours rue de Charenton, côté pair, entre le n° 252 et le n° 254, sur 3 places ;

Arrête :

Article premier. — A compter du 16 avril 2016, les dispositions de l'arrêté n° 2016 T 0536 du 21 mars 2016, instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale RUE DE CHARENTON, à Paris 12^e sont prorogées jusqu'au 19 août 2016 inclus.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

Sylvain MONTESINOS

Arrêté n° 2016 T 0774 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Brillat Savarin, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre de travaux réalisés par le Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement de Paris, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Brillat Savarin, à Paris 13^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 mai 2016 au 14 mai 2016 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE BRILLAT SAVARIN, 13^e arrondissement, côté impair, sur les 3 places situées au droit des 55-57, après l'emplacement réservé au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées, sur 15 mètres.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont char-

gés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*
Sylvain MONTESINOS

Arrêté n° 2016 T 0775 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale avenue de la Porte d'Ivry, rue Dupuy-de-Lôme, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0269 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons à Paris sur les voies de compétence municipale du 13^e arrondissement, notamment rue Dupuy-de-Lôme au droit des n°s 8 et 7 ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale de l'avenue de la Porte d'Ivry et de la rue Dupuy-de-Lôme, à Paris 12^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 mai 2016 au 20 mai 2016) ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation est institué, à titre provisoire, RUE DUPUY-DE-LOME, 13^e arrondissement, depuis la RUE DALLOZ vers et jusqu'à l'AVENUE DE LA PORTE D'IVRY.

Art. 2. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire :
— RUE DUPUY-DE-LOME, 13^e arrondissement, côté impair, du n° 5 au n° 7, sur 2 places ;
— RUE DUPUY-DE-LOME, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 8, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0269 du 15 juillet 2004 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements situés au droit du n° 5, et l'un des deux emplacements situés au droit du n° 8 réservés aux opérations de livraisons permanentes, à Paris, sur les voies de compétence municipale.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de

l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*
Sylvain MONTESINOS

Arrêté n° 2016 T 0776 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Auguste Lançon, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0330 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des cycles et des véhicules deux roues motorisés (zones mixtes) sur les voies de compétence municipale du 13^e arrondissement ;

Considérant que, dans le cadre de travaux réalisés par ERDF, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Auguste Lançon, à Paris 13^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : le 10 mai 2016) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire :

— RUE AUGUSTE LANÇON, 13^e arrondissement, côté impair, du n° 1 au n° 3 (35 mètres), sur 7 places ;
— RUE AUGUSTE LANÇON, 13^e arrondissement, côté pair, du n° 4 au n° 6 (50 mètres), sur 10 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables le 10 mai 2016.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0330 du 15 juillet 2014 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements situés au droit du n° 1.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*
Sylvain MONTESINOS

Arrêté n° 2016 T 0790 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale boulevard de l'Hôpital et rue des Wallons, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 411-26 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1992-11065 du 16 septembre 1992 instituant les sens uniques à Paris, notamment dans la rue des Wallons, à Paris 13^e ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0271 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques à Paris sur les voies de compétence municipale du 13^e arrondissement, notamment rue des Wallons ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale boulevard de l'Hôpital et rue des Wallons, à Paris 13^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 21 avril 2016 au 29 avril 2016 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Il est instauré une mise en impasse, à titre provisoire, RUE DES WALLONS, 13^e arrondissement, depuis la RUE RENE PANHARD jusqu'au BOULEVARD DE L'HOPITAL.

Ces dispositions sont applicables les 25 avril et 27 avril 2016, de 8 h à 12 h 00.

Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 1992-11065 du 16 septembre 1992 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, BOULEVARD DE L'HOPITAL, 13^e arrondissement, côté impair, entre le n° 123 et le n° 117, sur 6 places.

Ces dispositions sont applicables du 21 avril 2016 au 29 avril 2016 inclus.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, aux adresses suivantes :

— BOULEVARD DE L'HOPITAL, 13^e arrondissement, côté impair, en vis-à-vis des n°s 48 à 44, sur 15 places ;

— RUE DES WALLONS, 13^e arrondissement, côté pair, entre le n° 6 et le n° 8, sur 4 places ;

— BOULEVARD DE L'HOPITAL, 13^e arrondissement, côté impair, au n° 85, sur 6 places ;

— RUE DES WALLONS, 13^e arrondissement, côté impair, entre le n° 1 et le n° 3, sur 3 places.

Ces dispositions sont applicables du 25 avril 2016 au 29 avril 2016 inclus.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0271 du 15 juillet 2014 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements situés au droit des n°s 1 et 6.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de

l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieure des Travaux,
Adjointe au Chef de la 8^e Section
Territoriale de Voirie*

Justine PRIOUZEAU

Arrêté n° 2016 P 0040 portant création d'emplacements réservés au stationnement des véhicules de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Mairie de Paris avenue Gordon Bennett, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'avis favorable du Maire d'arrondissement ;

Considérant qu'il est nécessaire de faciliter l'arrêt et le stationnement des véhicules municipaux affectés à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement dans l'exercice de leurs missions devant l'établissement horticole du fleuriste municipal avenue Gordon, à Paris 16^e ;

Arrête :

Article premier. — Des emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des véhicules municipaux affectés au Service d'Exploitation des Jardins, sont créés AVENUE GORDON BENNETT, 16^e arrondissement, dans sa partie comprise entre l'AVENUE DE LA PORTE D'AUTEUIL et au droit de l'Établissement horticole du fleuriste municipal (sur 50 mètres).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette disposition est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions prévues par le présent arrêté abrogent et remplacent les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Directeur Général de la Voirie
et des Déplacements de la Mairie de Paris*

Didier BAILLY

Arrêté n° 2016 P 0057 instituant une aire piétonne rue de l'Annonciation, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-3, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-7, R. 413-14, R. 415-11, R. 417-10, R. 431-9 et R. 432-1 ;

Vu l'avis favorable du Maire d'arrondissement ;

Considérant l'étroitesse de la chaussée et la forte présence piétonne rue de l'Annonciation, dans sa partie comprise entre la place de Passy et la rue Lekain, à Paris 16^e ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation générale dans la portion de voie précitée, afin d'y préserver la sécurité et la tranquillité des usagers ;

Arrête :

Article premier. — Il est institué une aire piétonne constituée par la voie suivante :

— RUE DE L'ANNONCIATION, 16^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la PLACE DE PASSY et la RUE LEKAIN.

Art. 2. — La circulation des véhicules nécessaires à la desserte interne de cette aire piétonne est autorisée et limitée strictement aux catégories de véhicules suivants :

- cycles ;
- véhicules de secours et d'urgence ;
- véhicules des riverains ;
- taxis ;
- véhicules de services publics utilisés pour l'exercice de leurs missions ;
- véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de marchandises, dans le cadre d'une opération de livraison, uniquement de 0 h à 10 h 00 et de 14 h à 16 h 00.

Art. 3. — Les dispositions définies par le présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Les dispositions des arrêtés préfectoraux n° 00-11994 du 6 décembre 2000 et n° 86-10235 du 12 mars 1986 sont abrogées en ce qui concerne la portion de voie mentionnée dans le présent arrêté.

Art. 4. — Le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité et de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Directeur Général de la Voirie
et des Déplacements de la Mairie de Paris*

Didier BAILLY

RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour de la liste des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements publics ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 juillet 2014 portant composition des Comités Techniques de la Commune et du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la composition des Comités Techniques de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2016 fixant la liste des représentants du personnel appelés à siéger au Comité Technique de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires ;

Arrête :

Article premier. — Considérant, en application de l'article 5 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, le fait que M. Jean-Christophe CERUTTI ne remplit plus les conditions pour être électeur et éligible au Comité Technique de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, la liste modifiée des représentants du personnel appelés à siéger au sein de cette instance s'établit comme suit :

En qualité de représentants titulaires :

- MARCEL Mickaël
- ALBERT Catherine
- ZAMBELLI Julien
- TIMON Jean-Luc
- MARION Suzanne
- OULD OUALI Samia
- SELLAM Berthe
- RICHARD BOITTIEUX Pascal
- GUILLARD Lionel.

En qualité de représentants suppléants :

- EVRARD Frédérique
- VALADIER Catherine
- CASSAN Patrick
- VENOT Gilles
- CASSIUS Richard
- HAMMOU William
- CHATILLON Philippe
- DARRAS Laëtitia
- LUQUIN Nathalie.

Art. 2. — Les dispositions remplacent celles concernant les représentants du personnel au Comité Technique de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 janvier 2016.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Jean-Baptiste NICOLAS

Mise à jour de la liste des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatifs aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements publics ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 3 juin 2014 fixant la date des élections des représentants du personnel aux Comités Techniques ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 juillet 2014 portant composition des Comités Techniques de la Commune et du Département Paris ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la composition des Comités Techniques de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 28 août 2015 fixant la liste des représentants du personnel appelés à siéger au Comité Technique de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ;

Arrête :

Article premier. — Considérant, en application de l'article 5 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, le fait que Mme RODARY Nadège ne remplit plus les conditions pour être électeur et éligible au Comité Technique de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, la liste modifiée des représentants du personnel appelés à siéger au sein de cette instance s'établit comme suit :

En qualité de représentants titulaires :

- CAUCHIN Philippe
- NOIREL Gilles
- BENIATTOU Faouzi
- LAVANIER Jules
- TOURNE François
- BRIAND Françoise
- SAHRAOUI Hayate
- BELEM Olivier
- BORDE Alain
- RICHE Claude.

En qualité de représentants suppléants :

- LEMAITRE Stéphane
- MAGNANI-SELLIER Serge
- LEOWSKI Valéry
- JONON Christian
- HAMELIN Jean-Claude
- LASNE Thierry
- JEANNOT Florent
- FOFANA Mahamane
- KOUCHARI Rachid
- ARHUIS Alain.

Art. 2. — Les dispositions remplacent celles concernant les représentants du personnel au Comité Technique de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 août 2015.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Jean-Baptiste NICOLAS

Mise à jour de la liste des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Affaires Culturelles.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements publics ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 juillet 2014 portant composition des Comités Techniques de la Commune et du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la composition des Comités Techniques de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2016 fixant la liste des représentants du personnel appelés à siéger au Comité Technique de la Direction des Affaires Culturelles ;

Arrête :

Article premier. — Considérant, en application de l'article 5 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, la démission de Mme Hélène GONZALEZ au Comité Technique de la Direction des Affaires Culturelles, la liste modifiée des représentants du personnel appelés à siéger au sein de cette instance s'établit comme suit :

En qualité de représentants titulaires :

- BELISE Patricia
- MARIETTE Brigitte
- SEMEL Marie-Claude
- PLET Isabelle
- PIERI Bertrand
- AVRILLON Sonia
- ARGER LEFEVRE Jérôme
- LEPINTE Fabrice
- RIVIERE Patricia
- HUVE Christine.

En qualité de représentants suppléants :

- RAILLON Magali
- KHA Sylvie
- CAILLAUX Rosalia
- DRUCKER Virginie
- HUGOT Fanny
- COMET Isabelle
- ORIOL Emmanuel
- BELLAICHE Patrick
- BONNEAUD Thierry
- JIMENO Frédéric.

Art. 2. — Ces dispositions remplacent celles concernant les représentants du personnel au Comité Technique de la Direction des Affaires Culturelles figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 18 mars 2016.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur des Affaires Culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Jean-Baptiste NICOLAS

Mise à jour de la liste des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Affaires Scolaires.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements publics ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 juillet 2014 portant composition des Comités Techniques de la Commune et du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la composition des Comités Techniques de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2016 fixant la liste des représentants du personnel appelés à siéger au Comité Technique de la Direction des Affaires Scolaires ;

Arrête :

Article premier. — Considérant la démission de Mme SACONE Bernadette ayant pour conséquence que l'intéressée ne remplit plus les conditions fixées par l'article 5 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 pour être électeur et éligible au Comité Technique de la Direction des Affaires Scolaires, la liste modifiée des représentants du personnel appelés à siéger au sein de cette instance s'établit comme suit :

En qualité de représentants titulaires :

- LEPAGE Denise
- HOCH Olivier
- LUBEK Jean-Pierre
- BOUJU Laurent
- BRUN Anne-Julie
- BEAUFILS Bruno
- BONUS Thierry
- LE BRETON Pierre
- CZALCZYNSKI Catherine
- LAURENT Claire
- BENSADIA Aicha
- REGULIER Josette
- HERODIN Matthias.

En qualité de représentants suppléants :

- VISCONTE Marie-Françoise
- BOURGOUIN Serge
- RUFFIN Stéphane
- LEMAN Patrick
- RABOUILLE Marie-Claire
- LAIZET Frédérique
- DAPVRIL Sandra
- CHAPUS-LEMMENS Catherine
- BLASCO Patricia
- DENNOUN Louisa
- ROLAND Marisette
- URSULE Lydia
- PRESENCIA Margarida.

Art. 2. — Les dispositions remplacent celles concernant les représentants du personnel au Comité Technique de la Direction des Affaires Scolaires figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 mars 2016.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice des Affaires Scolaires sont chargés, chacun en ce qui

le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Jean-Baptiste NICOLAS

Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2014 DRH-1027 du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 juillet 2014 portant composition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales représentatives aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 désignant les représentants du personnel appelés à siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de la Jeunesse et des Sports ;

Vu la demande du syndicat FO en date du 25 mars 2016 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de la Jeunesse et des Sports :

En qualité de représentants titulaires :

- PHOUDIAH Jean-Fred
- MARTIN Yves
- YACE Claude
- DUMONT Jean-François
- PIGAGLIO Christian
- JAMMET Raphaël
- GAUTHEROT Stéphane
- BOUFFE William
- DIOT Laurent
- DEVIVIES Jérémy.

En qualité de représentants suppléants :

- BOURGAU Mathieu
- ROBERT Arnisse
- BRIVAL Joël
- SAINT-JUST Henry
- BELAINE Rachid
- RIOU Johann
- BUZENAC Denis
- PRIVE Sylvain

- JOUBERT CALMEL Clément
- BURTIN Romain.

Art. 2. — L'arrêté du 23 novembre 2015 désignant les représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de la Jeunesse et des Sports est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur de la Jeunesse et des Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation

Le Directeur des Ressources Humaines

Jean-Baptiste NICOLAS

Mise à jour de la liste des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Familles et de la Petite Enfance.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements publics ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 7, 8 et 9 juillet 2014 portant composition des Comités Techniques de la Commune et du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la composition des Comités Techniques de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Considérant, en application de l'article 5 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, la démission de Mme Frédérique MAZETIER, la liste modifiée des représentants du personnel appelés à siéger au Comité Technique de la Direction des Familles et de la Petite Enfance s'établit comme suit :

En qualité de représentants titulaires :

- Derval Christine
- HOMONT Alan
- JACQUOT Frédérique
- ALCAIX Naouel
- LANDEMARRE Christine
- FLORIS Guillaume
- INGERT Annick
- JEANNIN Marie-Pierre
- BONNET Carla
- M'GUELLATI Dominique
- FAUVEL VOISINE Véronique
- BOUHRAOUA Nora
- MATTHEY-JEANTET Michèle.

En qualité de représentants suppléants :

- JOLLY Arnault
- FERNANDES-CAMACHO Nunzia
- BRUGIE Sylvie

- KUREK Laurence
- LADJAL Kheira
- DI MARCO Lionel
- PROTEAU Emmanuelle
- THEVENET Laurence
- SCHALCK Claudine
- DEMATTEIS Philippe
- DJOUADI Yasmina
- MANTEAU Christelle
- DURANTET Véronique.

Art. 2. — Les dispositions remplacent celles concernant les représentants du personnel au Comité Technique de la Direction des Familles et de la Petite Enfance figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 décembre 2014.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur des Familles et de la Petite Enfance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Jean-Baptiste NICOLAS

Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Familles et de la Petite Enfance.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2014 DRH-1027 du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 juillet 2014 portant composition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales représentatives aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2016 fixant la liste des représentants du personnel appelés à siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Familles et de la Petite Enfance ;

Vu la demande du syndicat CGT en date du 30 mars 2016 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Familles et de la Petite Enfance :

En qualité de représentants titulaires :

- JUIGNIER Emmanuelle
- FLORIS Guillaume
- KUREK Laurence
- LACLEF Lisiane

- FERRER DIARE Nathalie
- INGERT Annick
- BONNET Carla
- FAUVEL VOISINE Véronique
- M'GUELLATI Dominique
- MATTHEY-JEANTET Michèle.

En qualité de représentants suppléants :

- JACQUES Agnès
- GARBIN Augustine
- ROCHARD Marie-Chantal
- DONVAL Suzelle
- PETIT Patricia
- JEANNIN Marie-Pierre
- THEVENET Laurence
- LEROUX Bernadette
- DU BOISTESSELIN Fabienne
- ANDRE Véronique.

Art. 2. — L'arrêté du 21 mars 2016 désignant les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction des Familles et de la Petite Enfance est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur des Familles et de la Petite Enfance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Jean-Baptiste NICOLAS

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Tableau d'avancement au grade d'agent de logistique générale d'administrations parisiennes de 1^{re} classe établi après avis de la Commission Administrative Paritaire, réunie le 12 avril 2016, au titre de l'année 2016.

- ETHEVE Joseph
- PETROVIC Snezana
- CARI Jacqueline
- BELLANGER Patrick
- ROBILLARD Thierry
- ABDOUL Hamid
- SAINT-OMER Véronique
- MARIE Vincent
- AGUIE Apie
- HAFIDHOU Saindou
- THOMAS Nadine
- HOAREAU Louis
- AJARDI Dominique
- BRUDEY Jonny
- MONGIS Marie-Dominique
- DIOP Yamar
- OUADJER Nasser
- PARDESSY Atmanan
- ROSIERE Marie-Antoine
- BISSCHROL Muriel
- HACQUARD Alice

- MANSCOUR Marie-Claudine
- DREAN Christophe
- MAHMOUD Chiraze
- PRUDON Olivier
- ALBERT Marinette
- TONY Colbert
- GONCALVES Milton-Sésa
- ZECEVIC Zoran
- BELLENGUEZ Aurélien
- MANSCOUR Romain
- SANDIER Maximilienne
- SEGHERS Yann
- ABDALLAH Mohamed
- LORMEAU Annie
- MARTINOT Valérie
- GALANTH Ferdinand
- VALENTIE Sevrine
- KEBE Nouhan
- ADONAI Colette
- MIHIDJAI Ibouroi
- REGELBRUGGE Martine
- DOGNON Sabrina
- ACHAK Mohammed
- MDAHOMA Mioini
- IBRAHIME Fatima
- MESSIS Nadia
- MARIE JOSEPH Giles
- LANDEE Jérôme
- MANGATAL Manuel
- THARBAR MARECAR Mougamadou
- TAJ Malika
- CRETINOIR Michel
- MANICORD Marguerite
- REGIS Claude
- SAMUT Urbain
- LEREMON Patricia
- TIGNAC Yolande
- THEISS Marie Christine
- ABOUDOU Halima
- LE Thimysa
- VORIN Sabine
- PLE Brigitte
- SOILIH Hassani
- CHAKIRA Soymata
- KONE Maimouna
- AHAMADA M'ZE Baraka
- VARADARADJALOU PER Tambaya
- ZOGLO Mélé.

Liste arrêtée à 69 (soixante-neuf) noms.

Fait à Paris, le 13 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Sous-Directeur de la Gestion
des Personnels et des Carrières*

Alexis MEYER

Tableau d'avancement au grade d'agent de logistique générale d'administrations parisiennes principal de 2^e classe établi après avis de la Commission Administrative Paritaire, réunie le 12 avril 2016, au titre de l'année 2016.

- COUTEAU Josette
- CARMELLO Philippe
- CARLI Jean-François
- PALLUD Victor
- GALLAS Henri Madeleine
- BENICHOU Claude
- BERTON Martine
- ETTOU Sattiaradjou
- LE BRUN Michel
- DANA Michel
- DETOUT Pascaline
- ZAOUI Pierre
- DELY Franck
- WITKOWSKI Joël
- NASLIN André
- GUILLAUME Joël
- BOLABWE Faustin
- BEDOUCHE Pierre
- BORDES Maryse
- HUPIN Nadine
- LAURIER Emmanuel
- DIDIER Marc
- LHIGONNEAU Stéphane
- PIERRE-NICOLAS Jeanne.

Liste arrêtée à 24 (vingt-quatre) noms.

Fait à Paris, le 13 avril 2016

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Sous-Directeur de la Gestion
des Personnels et des Carrières*
Alexis MEYER

Tableau d'avancement au grade d'agent de logistique générale d'administrations parisiennes principal de 1^{re} classe établi après avis de la Commission Administrative Paritaire, réunie le 12 avril 2016, au titre de l'année 2016.

- Mme Rolande LECHEVIN.

Liste arrêtée à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 13 avril 2016

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Sous-Directeur de la Gestion
des Personnels et des Carrières*
Alexis MEYER

Tableau d'avancement au grade d'agent technique des écoles principal de 2^e classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2016.

Établi après avis de la CAP réunie le 12 avril 2016

- CITADELLE Cécile
- FARESCOURT Marie-Niçaise
- LEBON Marie
- VANDENEYNDÉ Sylvie Brigitte
- SAINT-ALBIN Marlene
- BONIFACE Christiane
- MARELLI Nadine
- ARTHEIN Josiane
- EMERANCIENNE Françoise
- INIGO Martine
- VOITIER Nelly
- NOLBAS Sonia
- PELMAR Parfélie
- CAIUS Marie-France
- CAPDEVERT Thérèse
- KESLICK Zwina Patricia
- GAUVIN Isabelle
- COMPPER Léa Jocelyne
- BERTHOLLE Michelle
- DAMBLADE Jeanine
- VETRAL Yolène Edouard
- PALIX Patricia
- MENOT Claudine
- LE CLAIRE Jocelyne
- SACONE Bernadette
- CHARDENOUX Marylène
- VERGER Yvette
- CORBIÈRE Fabienne
- HOUVENAGHEL Michel
- GIOVINAZZO Dalilah
- TREBLA Lisa
- GEORGES-IRENÉE Hélène.

Arrête le présent tableau à 32 (trente-deux) noms.

Fait à Paris, le 13 avril 2016

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Sous-Directeur de la Gestion
des Personnels et des Carrières*

Alexis MEYER

Tableau d'avancement au grade d'agent technique des écoles de 1^{re} classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2016.

Établi après avis de la CAP réunie le 12 avril 2016

- RASCAR Arsène Rosa
- DIAKITE Bintou
- LOISEAU Virginie
- SAVERIMOUTOU Jacques
- ANTOINE Marie-Alain
- MONTOUT Jocelyne
- DEVEAUX Caréna
- LATUS Nathalie
- LEROND Sylvie
- NASOL Line Marie
- MANCO Léocadie
- THOMINE DESMAZURES Christine
- DUSSAUBY Muriel
- TROUVE Valérie
- HAMZAOUI Carole
- BOURRINET Ginette
- ALBERI Raymonde

— CLEMENT Sabrina
 — GRAND Isabelle
 — CARLOSSE Georges
 — KHALI Régua
 — CISSE Zuzana
 — MALIDOR Christine
 — AMOUSSOU Elisabeth
 — TEL Gladys
 — ISTREFI Ana
 — CUPIT Henri
 — EL AFIFI Carine
 — DOUCOURE Sinde
 — TOURNEUX Julie
 — GUENDOUZ Lahouaria
 — CISSE Bintou
 — GRANDFILS Fleur
 — BRISART Adjoua
 — VIDAL Victorine Clotilde
 — ATOUILLANT Vanessa
 — ROUSSEAU Nadine
 — NAL Denise
 — DEVEAUX Denise
 — GAUDIN Gilles
 — BECHET Catya
 — GOMEZ Véronique
 — BOLABWE Maryline
 — OTMANI Sandrine
 — LECLERE Dave
 — HARGHAL Khadija
 — FOUCHARD Jean-Claude
 — BARBIE Sandrine
 — NESTOR Maggy
 — HAGUY Lucette
 — LUU Kha-Tiang
 — LABUSSIÈRE Christelle
 — JULVECOURT Victorine
 — CANO Séverine
 — PALIN Thérèse
 — VIEIRA Josiane
 — DURO Gilberte
 — URSULET Marie-Line
 — BOUAZA Christine
 — CADAN Micheline
 — AGGOUNE Naziah
 — KAYEMBE Régine
 — CANDOU Gerty
 — DOUCOURE Kandia
 — DIETRICH Lydie
 — ELATRE Mirella
 — LAHSEN Laura
 — TONG Thérèse
 — GRAIRIA Claudine
 — RIOS TABORDA Gloria
 — EDWIN AMIRTHARAJ Véronique
 — UTHAYAKUMAR Lourdes
 — JOMIE Chantal
 — BOSCH Marlène
 — KADER Anita
 — VALENTIN Dominique
 — DANAUS Patricia
 — FERRON Françoise
 — MOHAMED Amina
 — YOUSSEF BEN ALI Fatoumia
 — ROYER Sexagesime
 — CHAPELON Pospavédée
 — DEBABI Saleha
 — CLOVIS Francine

— BAJOT Laurence
 — BAUDIN Lydie
 — BELKHAMSA Fatiha
 — SILFILLE Chrystelle
 — ID BALKHIR Odile
 — DESRIVIERES Anatole Pierre
 — DOYEN Gildas
 — MEH Kheira
 — M'TOUMO Juliette
 — MENET Stéphanie
 — MARCENY Dominique
 — MESSAOUDI Sonia
 — CHARLES Franciane
 — ALCINDOR Yolande
 — MORANDY Monique
 — RASSIGA Nathalie
 — ACHERON Cinthia
 — JOACHIM Martine
 — MACROIX Lucile
 — FLOCAN Pascale
 — FIRPIONN Isabelle
 — DAKHLAOUI Laïla
 — BONHEUR Jeanne
 — MAYENNE Julie
 — TORRES KANGAH Florence
 — RODRIGUES MONTEIRO Christelle
 — MONDOR Janine
 — FALIERO Marcel
 — HAMOU Nasséra
 — KOUASSI Kouamba
 — ALVARADE Cinthia
 — DJIRE Claudia
 — FERRETTI Sonia
 — WITEK Isabelle
 — DEMIREL Fatma
 — BORVAL Marie-Hélène
 — KHAIDOO Rosida
 — DAWOO Sakir
 — MARIETTE Dominique
 — BERG Valérie
 — CIOLY Maryse
 — NAILI Fathi.

Arrête le présent tableau à 126 (cent vingt-six) noms.

Fait à Paris, le 13 avril 2016

Pour la Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Sous-Directeur de la Gestion
 des Personnels et des Carrières*
 Alexis MEYER

Tableau d'avancement au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2016.

Etabli après avis de la CAP réunie le 12 avril 2016

— MEDACO Jocelyne
 — RADKO Marianne
 — PLAYE Jessie
 — NANCY Diana
 — LEFI Carole
 — DEMAUTIS Marie-Thérèse
 — JALLAMION Valérie
 — AGNERO Yedei
 — BENDERRADJI Dalila
 — DAPVRIL Sandra
 — RUBAL Christelle

— ALCIN Tania
— BARONI Bruno
— MARTIN Sandrine
— SYLLA Oumou
— ALIA Nathalie
— BERROUA Merieme
— FAZER Marie-Anne
— MARCHAND Marie-Claude
— DEBOOSERE Yvette
— FODILI Houria
— MAURY Séverine
— NGALULA Rose
— ZEBBAR Fatiha
— ALAMI MERROUNI Fatima
— BENKERROUM Nadia
— RACON Pascale
— SAINT-JEAN Dieulaine
— NASSIRI Malika
— ARAME Patricia
— CHOUKRI Fatiha
— MITAUT Magali
— SAMEDI Aline
— LALO Jocelyne
— BAADJA Aicha
— BRIBI Fatima
— GIBERT Josephine
— COMBRET Sandrine
— EVI Ahou
— PATAUT Béatrice
— NGO MOTTI Ernestine
— MERION Marie-Pierre
— PHILIBERT Myriam-Louise
— FEBRE Flismina
— JOURDAIN Simone
— SAINTE-ROSE Sophie
— VALENTIN Djamila
— ARNETON Evelyne
— BOURREL Marie-Ange
— DALERI Marie-Pierrette
— LEFORESTIER Josiane
— MAILLET Florence
— MARCELIN-GABRIEL Sandra Fabienne
— SAINTE-ROSE Venicia
— GRIMAUD Victoria
— VARET Nathalie
— ALIOTTI Laëtitia
— BRAHMIA Fabienne
— ALEXIS Alice
— DUVEAU Christiane
— MUHAYA Yolaine
— MICHEL Yvonne
— HORTENSIUS Constance
— KHEMACHE Sadia
— KORICHE Nadia
— TAOUBAS Fatiha
— ALBERT Sophie
— ROUBIL Fatima
— PICOULY Georgette
— BENMESSAOUD Rabiha
— DESSOLIERS Delphine
— ALIAGA Alicia
— LANGLET Fabrice
— GRADEL Régine
— MEYER Hajanirina
— NKOUKA Detitia
— LEMARCHAND Véronique
— DAHAS Monique
— CHASSAING Judith

— BOURA Marie-Josée
— AMOUSSOU Elisabeth
— MONFILS Joselyne
— AMON Anne-Marie
— GAYDU Héléna
— CHAUVEAU Sara
— LÉBOUCHE Chandra
— ENGEL Sonia
— SSOSSE Jacqueline
— BEAUCOURT Christine
— BEDIN Marie Nadège
— BOUNGNARITH Douangta
— PRUVOST Nathalie
— ALIA Elisabeth
— PLATON Nathalie
— ALIA Maria
— AZONDEKON Betty
— FORT Stéphanie
— DION Annie
— EBION Sheila
— FLORET Maude
— FICADIERE Solange
— ECLAR Dolly Judith
— BOUHAMIDA Horia
— MARCAURELLE Françoise
— PANTEL Agostina
— ARNAUD Michèle
— FLORICOURT Rosine
— QARAOUI Fatima
— MARAJO Michele
— BRUNO Huguette
— DA COSTA Maria
— MARTIAL Maryse
— CABRION Marie-Line
— ADAINE-JEAN-PIERRE Christiane
— CATALLO Maria
— BENTAOUZA Sylvie
— BOUCAU Nita
— DEZA RIVASPLATA Véronica
— NUGEYRE Christelle
— REGENT Marie-Reine
— ROUGIER Laëtitia
— SONKO Fatoumata
— MOUICI Samia
— RIBEIRO Liria Alice
— LACROIX Edwige
— DRAME Aminata
— GUIDON Nicole
— MARQUETTE Bouchra
— JEAN-LOUIS Catherine
— LE GUILLOU Valérie
— EKON Josette
— DUFOSSE Joscelyne
— GARNIER Dominique
— CANNONE Rosalinda
— DIOP Ndeye Sophie
— DORCENT Monna
— BOTAS DE LA FUENTE Josiane
— SINITAMBIRIVOUTIN Jacqueline
— FONTAN Nathalie
— MONTABORD Marie-José
— KOUASSI Ahoussi
— CLAIRE Marie-Claude
— KONE Fatoumata
— KHERBOUCHE Sylvie
— BOISARD Marceline
— PRADIER Claudine
— SAINT-VAL Louise

- ROUGIER Sandra
- BLOUDEAU Joséphine
- CUTI Maryse
- MEPORT Céline
- BELGARDE Pierrette
- PARISON Béatrice
- ARLANDA Marie-Luce
- CHERALDINI Jeanne
- GLORIEUX Marie-Elisabeth
- BEN ELKHIRIA Aïda
- BORGES Marie
- DUCTEIL Andréa
- CARLIER Marie-Thérèse
- MAUGER Louise
- MEZROUAI Salima
- GARATEA Susana
- KONE Barkissa
- SALOMON Magali
- DOFFONOU Charlotte.

Arrête le présent tableau à 166 (cent soixante-six) noms.

Fait à Paris, le 13 avril 2016

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Sous-Directeur de la Gestion
des Personnels et des Carrières*
Alexis MEYER

Tableau d'avancement au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{re} classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2016.

Etabli après avis de la CAP réunie le 12 avril 2016

- CLION Roselyne
- LARGILLIERE Edwige
- SIX Elisabeth
- CARLE Marielle
- DAVIDOS Roseneille
- IBALOT Marie-Josette
- MUNTZ BERGER Evelyne
- BAGOT Isabelle
- ANTONIN Louise-Berthe
- MONGIS Gilberte
- KEMDE Agathe
- LANCEREAU Georgette
- ICHE Nicole
- BARCLAIS Maryvonne
- NARAYANINSAMY Hervée
- GUILLOT Dominique
- DANJOU Christine
- HUYNH Thuc Van
- LE MAISTRE Geneviève
- NAGAU-CIVIS Léocadie Rosaline
- XAVIER Josiane.

Arrête le présent tableau à 21 (vingt et un) noms.

Fait à Paris, le 13 avril 2016

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Sous-Directeur de la Gestion
des Personnels et des Carrières*
Alexis MEYER

Tableau d'avancement au grade d'inspecteur-chef de sécurité de 2^e classe, au titre de l'année 2016.

*Etabli après avis de la Commission Administrative Paritaire,
réunie le 7 avril 2016*

- REGNARD Bruno
- CALLEGARI Christophe
- GEORGES Fernand
- DURAND Romuald
- CHOTEAU Gaétan
- RIELLANT Joël
- GOURDET Cyril
- PAOLETTI Laurent
- GANE Chimène
- DUMAS David
- MONTAROU Mathieu
- SOW Djibrly
- PISANI Nicolas
- ANOMAN Kebey
- ORSINI Philippe
- BA Galandou
- LEVEQUE Laurent
- BOUNKAZI-SAMBI Placide
- PAISLEY Christian
- PEFOURA MBOUOMBOU Rosalie
- JAAFAR Najat
- GONZALEZ Guillaume
- HARZALLAH Abdelmalek
- REGENT Serge
- REYNAUD Thierry
- CURIER Berry
- LATT-AGNEL Vivien
- LAFINE Jean-Charles
- KACHADEN Nidam
- THIEULEUX Eric.

Liste arrêtée à 30 (trente) noms.

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Sous-Directeur de la Gestion
des Personnels et des Carrières*
Alexis MEYER

Tableau d'avancement au grade d'inspecteur-chef de sécurité de 1^{re} classe, au titre de l'année 2016.

*Etabli après avis de la Commission Administrative Paritaire,
réunie le 7 avril 2016*

- DELAFONTAINE Guy
- TAVERA Désiré
- PEHO Pascal
- JULITTE Frédéric
- MAOULIDA Djae
- SILVESTRE José
- JOSSE Pascal
- LIMMOIS Monel
- BEAUSSERON Yolande
- TOURRES Serge
- KERMARREC Yvon
- MICHAUT Yannick
- PASSAVOIR Joël
- VINGUIDASSALOM Patrick
- YAHIAOUI Kamel

- NDOUDI Fulbert
- FIARI Dominique
- YATTE Aubin
- MASSENGO Armand
- IMBERT Philippe.

Liste arrêtée à 20 (vingt) noms.

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Sous-Directeur de la Gestion
des Personnels et des Carrières*

Alexis MEYER

Liste d'admissibilité, par ordre alphabétique, des candidates au concours public sur titres de puéricultrice d'administrations parisiennes ouvert, à partir du 8 février 2016, pour 21 postes.

Série 1 — Admissibilité :

- 1 — Mme AGMIR Hasna, née LAGHNADI
- 2 — Mme ALLEBE Ingrid
- 3 — Mme AMARGE Murielle
- 4 — Mme BALLIF Caroline
- 5 — Mme BENYAHIA Zoulikha
- 6 — Mme BIBAULT Cécile, née REBOUL
- 7 — Mme BONNAIN Sandrine
- 8 — Mme BOURDON Katell
- 9 — Mme BRESSAC Clémence
- 10 — Mme BRUNET Julie
- 11 — Mme CADOU NGUYEN Morgane
- 12 — Mme CAUDEVILLE Camille
- 13 — Mme CHONKEL Isabelle, née RAYEMAMBY
- 14 — Mme CLAY Justine
- 15 — Mme DE BRITO Camille
- 16 — Mme DECOUTURE Vanessa
- 17 — Mme DIOP Clarisse, née FELIM
- 18 — Mme DIOP Aïssatou
- 19 — Mme EVAÏN-CATALA Neige
- 20 — Mme FABÈRES Marie
- 21 — Mme GLEMET Anne-Lise
- 22 — Mme HARROCHE Liza
- 23 — Mme JALLET Anaïs
- 24 — Mme KARSENTY Leslie
- 25 — Mme LACAÏLLE Mariejoëlle, née NARANIN
- 26 — Mme LAGUEL Nadia, née GUESMIA
- 27 — Mme LEYRAT Marie-Noëlle, née WEEGER
- 28 — Mme LOSTETTER Aurélie, née PESCH
- 29 — Mme LULLI Jennifer
- 30 — Mme MALEK Charlotte, née FISCHER
- 31 — Mme MATHIEU Delphine
- 32 — Mme MELAC Laura
- 33 — Mme PEREZ Camille
- 34 — Mme SORRIAUX Séverine
- 35 — Mme SOUMAORO Watta
- 36 — Mme THOMAS Anne-Laure
- 37 — Mme VAILLANT Ingrid

38 — Mme VANDARD Marion

39 — Mme VOURCH Justine.

Arrête la présente liste à 39 (trente-neuf) noms.

Fait à Paris, le 13 avril 2016

Le Président du Jury

Eric LAURIER

Liste d'admissibilité, par ordre alphabétique, des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours interne pour l'accès au corps des animateurs d'administrations parisiennes ouvert, à partir du 1^{er} février 2016, pour six postes.

- 1 — M. ASSERAY Damien
- 2 — M. BEN JILANI Skander
- 3 — Mme BIGOT-CAZENAVE Anne-Laure, née BIGOT
- 4 — Mme BONNOT Caroline
- 5 — Mme BOUYAHIAOUI Valérie
- 6 — Mme CLÉMENT Marjolaine
- 7 — Mme DELAMARE Bénédicte
- 8 — M. DELAPERCHE Rodolphe
- 9 — M. DESCHAMPS Julien
- 10 — Mme DESCHAUX-BEAUME Marie-Anne
- 11 — Mme FALAH Mona
- 12 — Mme FAVREAU Laure
- 13 — Mme GAYE Caroline
- 14 — Mme GENETTE Amandine
- 15 — Mme GUIBERT Azaline
- 16 — M. HADJ BENELEZAAR Mostefa
- 17 — Mme HOCINE Stephanie
- 18 — Mme KOESTER Deborah
- 19 — Mme LABARTHE Alexandrine
- 20 — Mme LAMBOUR Martine
- 21 — M. MAITRIER Emilien
- 22 — Mme MARAUX Marion
- 23 — Mme MARTIN Isabelle
- 24 — Mme MASSARD Audrey
- 25 — Mme NACRÉ Souhila, née EL KIRAT
- 26 — Mme POTFER Sylviane
- 27 — Mme ROBERT Carine née WEBEN
- 28 — M. ROCHETEAU Alexandre
- 29 — Mme SALHI Ikram
- 30 — M. SOJAC Julien
- 31 — Mme SULTAN Jeanne.

Arrête la présente liste à 31 (trente et un) noms.

Fait à Paris, le 14 avril 2016

La Présidente du Jury

Elvira JAOUEN

Liste d'admissibilité, par ordre alphabétique, des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours externe pour l'accès au corps des animateurs d'administrations parisiennes ouvert, à partir du 1^{er} février 2016, pour quatre postes.

- 1 — Mme BELLETERRE-KABA Laurie, née BELLETERRE

- 2 — M. BONVARLET Théodore
- 3 — Mme CHAGNOT Lucile
- 4 — Mme CLAMY Audrey
- 5 — Mme CORRERA Sara, née DUMONT
- 6 — Mme COUCHY Emeline
- 7 — Mme DARREAU Laurence
- 8 — Mme DELOBELLE Mélanie
- 9 — Mme FENNI Yasmine
- 10 — M. KOUASSI Maxime
- 11 — Mme LEFFAD Sabrina
- 12 — Mme LETHIMONNIER Laurène
- 13 — Mme MALLET Hélène
- 14 — Mme MENARD Véronique, née RIGAUD
- 15 — Mme MOMEUX Bénédicte
- 16 — Mme MUNOZ MONCAYO Alba, née MORALES FRANCO
- 17 — Mme ORTHLIEB Armelle
- 18 — Mme OZCETIN Elif, née YOL
- 19 — Mme PIETREMONT Béangère
- 20 — M. SEKE A NYOKON Oleg
- 21 — Mme SEVILLA Marina.

Arrête la présente liste à 21 (vingt et un) noms.

Fait à Paris, le 14 avril 2016

La Présidente du Jury

Elvira JAOUEN

Tableau d'avancement au grade d'agent d'accueil et de surveillance principal de 2^e classe, au titre de l'année 2016.

Etabli après avis de la Commission Administrative Paritaire, réunie le 12 avril 2016

- TREPY Bernard
- LOF Karl
- AULBERT Jean-Christophe
- ALLEAUME Irénée
- DIJOUX Maximin
- DAJON Franck
- DURIMEL José
- CLARION Thierry
- CHEVIGNAC Raymonde
- LAMARRE Magguy
- LIATARD Evane
- LEBRETON Alain
- ZENARRE Joël
- RANJOANINA Lakomanana
- LANCKRIET Francis
- MAGNANI-SELLIER Serge
- NOUDOH Félix
- ANOUILH Patrice
- SAID BACAR Abalhassan
- ORFIN Monnette
- BELIN Frédérique
- PRUDENTOS Jocelyne
- BRANTE Olivier
- PRAT François
- DIGBI Stéphane

- BOHAIN Franck
- VENNAT Patrick
- LEVEQUE Yvette
- KANCEL Jean-Luc
- MICHAU Etienne
- MATUNDU Malambi
- NOUI Khammel
- DROT Joseph-Jean
- BARTHELERY Christophe
- SONGO Raphaël
- MOULIN Carmen
- HASSANI Ahamada
- COFFEE BLACK S Grâce Joseph
- CARDOVILLE Edouarline
- LEBOUCHER Hubert
- ALEXIS Dominique
- DELFASSE Gisèle.

Liste arrêtée à 42 (quarante-deux) noms.

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Sous-Directeur de la Gestion
des Personnels et des Carrières*

Alexis MEYER

Tableau d'avancement au grade d'agent d'accueil et de surveillance de 1^{re} classe, au titre de l'année 2016.

Etabli après avis de la Commission Administrative Paritaire, réunie le 12 avril 2016

- ARNERIN Emilienne
- BILLOT Laurent
- ESSINDI EVINA Jean-Baptiste
- OLIVEIRA David
- CHARBONNE Joël
- VERDASCA-MARQUES Frédéric
- BOATENG Camille
- SAKHO Boubacar
- BERTRAND Pascal
- LAVENETTE Jeanne
- TIBIA Marie
- IDDOU Marika
- BOUMEDIENE Samir
- ALLAMELOU Daniel
- RISTOW Jennifer
- FONTANILLE Romain
- VALLADE Serge
- SAINT-FELIX Maurice
- ALHAMIDI Youssouf
- LAULIER Fabienne
- KEITA Dramane
- QUINTREC Isabelle
- BELHAJ Bouchra
- FRANCOMANO Laurent
- NERJAT Jean-Yves
- MIATTI Rodrigue
- AKA Brettes
- NARAYANIN Sabrina
- LOA-LOA Claire
- BOUYADRI Malika
- BEN CHERIF Mounir
- NDAMBA Evariste
- METIVIER Frédéric
- HAMANI Samir
- NARFEZ Nady

- COMPPER Lucien
- SOUMARE Lanka
- TERBECHÉ Abd-el-Malik
- KABA Aminata
- SOUMARE Abdoul
- BOUZRARA Rachid
- COULIBALY Toussaint
- SAADI Imad
- FORD Dominique
- BOUNET Sabrina
- YATTE Jordache
- MAES Cédrik
- BENARBIA Fatiha
- MARICHE Karim
- OURMIAH Nadiège
- BENGRAH Daniel
- MASTOURA Zaïer
- OGER Brigitte
- MAGALHAES CANCELES Ana-Luisa
- ROMAIN Monika
- FARJALLAH Abdelhamid
- DIALLO Aliou
- JALLAMION Jacques
- BENMERZOUG Abdelkader
- BEAUDOIN Roberto
- MAROUFI Mohamed Zoher
- HAND Jean-Noël
- BUJOLI David
- GASSAM. Abdoul Aziz
- MARIE-ROSE Kelly
- BIKOUMOU Eléonore
- YED Lohoues
- AKHMOUN Philippe
- BANQUET Thierry
- ACCARDO Louis
- PULIDO TABARES Carlos
- LAMOUR Loïc
- SCHALCHLI Arnold
- RACAUD Fabrice
- LABEJOF Olivier
- TRAORE Mamadou
- MAHBOUB Latifa
- DOLLIN Loïc
- ZENNOUCHE Nabil
- AHAMADA Abdou
- NOLLET Daniel
- MIARA Tony
- DE SOUZA Ludwig
- CISSE Boubou.

Liste arrêtée à 84 (quatre-vingt-quatre) noms.

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Sous-Directeur de la Gestion
des Personnels et des Carrières*

Alexis MEYER

Tableau d'avancement au grade d'agent d'accueil et de surveillance principal de 1^{re} classe, au titre de l'année 2016.

*Établi après avis de la Commission Administrative Paritaire,
réunie le 12 avril 2016*

- DROUGARD Jean-Claude

- AZEMAR Marie-Josiane
- BOUARROUDJ Mohamed
- AMGHAR Tarik
- BALTUS Gina
- OLLIVIER Marie-Marc
- BAUBANT Lydie.

Liste arrêtée à 7 (sept) noms.

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Sous-Directeur de la Gestion
des Personnels et des Carrières*

Alexis MEYER

Liste principale établie, par ordre de mérite, des candidats admis au concours pour l'accès au corps des adjoints techniques d'administrations parisiennes (F/H) — grade adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité plombier ouvert, à partir du 8 février 2016, pour six postes.

- 1 — M. GIMENEZ Manuel
- 2 — M. MALISA Franck
- 3 — M. ROBERT Daniel
- 4 — M. BENOMARI Sofian
- 5 — M. DAVID Patrick
- 6 — M. MEDDOURI Djamel.

Arrête la présente liste à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 15 avril 2016

Le Président du Jury

Edmond MOUCEL

Liste complémentaire établie, par ordre de mérite, des candidats admis au concours pour l'accès au corps des adjoints techniques d'administrations parisiennes (F/H) — grade adjoint technique de 1^{re} classe — dans la spécialité plombier ouvert, à partir du 8 février 2016, pour six postes,

afin de permettre le remplacement de candidats figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans :

- 1 — M. BOSNET Constantin
- 2 — M. LEFROY Pascal
- 3 — M. MEKHFY Mourad
- 4 — M. MOULIN Fabien
- 5 — M. CHALOUATI Karim
- 6 — M. GREGOIRE Antoine
- 7 — M. HAMAM. Lakhal
- 8 — M. FOSSIER Guillaume
- 9 — M. JOURDIN Lucas.

Arrête la présente liste à 9 (neuf) noms.

Fait à Paris, le 15 avril 2016

Le Président du Jury

Edmond MOUCEL

DEPARTEMENT DE PARIS

DELEGATIONS - FONCTIONS

Délégation de pouvoir donnée à une Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris, en vue d'assurer la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres du Département de Paris, lors de sa séance du 3 mai 2016.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3221-3 et son article L. 1414-2 applicable aux procédures lancées après le 1^{er} avril 2016 ;

Vu le décret n° 2006-975 modifié du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics, et notamment l'article 22-1-2° de son annexe, relatif à la composition de la Commission d'Appel d'Offres, applicable aux procédures lancées avant le 1^{er} avril 2016 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 donnant délégation de pouvoir à M. Julien BARGETON pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de pouvoir est donnée à Mme Hélène BIDARD, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes/hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits de l'homme, pour assurer en mon nom et sous ma responsabilité la présidence de la Commission d'Appel d'Offres du Département de Paris, lors de sa séance du 3 mai 2016, en remplacement de M. Julien BARGETON

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;
— M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
— à l'intéressée.

Fait à Paris, le 7 avril 2016

Anne HIDALGO

PREFECTURE DE POLICE

TEXTES GENERAUX

Arrêté n° 2016-00215 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Gokhan TURGUT, agent de surveillance de Paris, né le 1^{er} septembre 1987, affecté à la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Michel CADOT

ORDRE PUBLIC ET CIRCULATION

Arrête n° 2016-00219 réglementant le stationnement et la circulation sur certaines voies du 7^e arrondissement, du 22 au 24 avril 2016.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-8, R. 411-18 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique, à Paris ;

Considérant que l'organisation du Championnat FIA « Formula E » risque d'entraîner un afflux important de public et de fortes perturbations dans la capitale ;

Considérant que la tenue de cette manifestation sportive implique, pour des raisons d'ordre public et afin d'assurer au mieux la sécurité des personnes et des biens, que le stationnement et la circulation des véhicules soient neutralisés sur certaines voies, les 22, 23 et 24 avril 2016 ;

Sur proposition du Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit du vendredi 22 avril à partir de 14 h jusqu'au dimanche 24 avril 2016 à 8 h dans les voies ou portions de voies suivantes :

— BOULEVARD DES INVALIDES, entre la RUE DE GRENELLE et l'AVENUE DE TOURVILLE ;

— AVENUE DE TOURVILLE, entre les BOULEVARDS DES INVALIDES et DE LA TOUR MAUBOURG ;

— PLACE VAUBAN, dans sa totalité ;

— BOULEVARD DE LA TOUR MAUBOURG, entre la PLACE DENYS COCHIN et l'AVENUE DE LA MOTTE PICQUET ;

— RUE FABERT, entre le n° 46 de la RUE FABERT et la RUE DE GRENELLE.

Art. 2. — La circulation est interdite du vendredi 22 avril à partir de 14 h jusqu'au dimanche 24 avril à 8 h à l'intérieur du périmètre de déviation délimité par les voies suivantes qui demeurent libres de circulation :

— QUAI D'ORSAY ;

— RUE ARISTIDE BRIAND ;

— PLACE DU PALAIS BOURBON ;

— RUE DE BOURGOGNE ;

— RUE DE VARENNE ;

— RUE BARBET DE JOUY ;

- RUE DE BABYLONE ;
- PLACE ANDRÉ TARDIEU ;
- RUE D'ESTRÉES ;
- AVENUE DUQUESNE ;
- PLACE DE L'ÉCOLE MILITAIRE ;
- AVENUE DE LA MOTTE PICQUET, chaussée, côté pair ;
- RUE ERNEST PSICHARI ;
- RUE DE GRENELLE ;
- BOULEVARD DE LA TOUR MAUBOURG.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du code précité.

Art. 4. — Le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et sera affiché aux portes de la Mairie, du commissariat concernés et aux portes de la Préfecture de Police (rue de Lutèce). Il prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 18 avril 2016

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Préfet, Directeur du Cabinet
Patrice LATRON

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

Arrêté n° 2016 T 0747 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Chaligny, à Paris 12^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue de Chaligny, à Paris 12^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la rue de Reuilly et le boulevard Diderot, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 6 mai 2002 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement d'un chantier de ravalement d'immeuble nécessitant la pose d'échafaudage et l'aménagement d'une zone destinée au cantonnement et au stockage pendant la durée des travaux (durée prévisionnelle des travaux jusqu'au 30 septembre 2016) ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE CHALIGNY, 12^e arrondissement, côté pair, au droit des n°s 28 bis à 32, sur 6 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*L'Adjoint au Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*
David RIBEIRO

Arrêté n° 2016 T 0748 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Thiers et avenue Victor Hugo, à Paris 16^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue Thiers et l'avenue Victor Hugo, à Paris 16^e arrondissement relèvent de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 6 mai 2002 précité ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier de renouvellement des canalisations du réseau de la Compagnie parisienne de chauffage urbain situé au droit des n°s 2, rue Thiers et n° 156, avenue Victor Hugo (durée prévisionnelle des travaux : jusqu'au 17 juin 2016) ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, aux adresses suivantes :

- AVENUE VICTOR HUGO, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 156, sur 3 places ;
- RUE THIERS, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 2, sur 3 places, jusqu'au 13 mai 2016 ;
- RUE THIERS, 16^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 1, sur 3 places, jusqu'au 13 mai 2016 ;
- RUE THIERS, 16^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 1, sur 5 places, à compter du 16 mai 2016 ;
- RUE THIERS, 16^e arrondissement, côté pair, au droit des n°s 2 à 4, sur 6 places, à compter du 16 mai 2016.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Un emplacement réservé au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire, est créé, à titre provisoire, AVENUE VICTOR HUGO, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 168 (1 place).

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*

Michel MARQUER

Arrêté n° 2016 T 0750 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue Van Gogh, à Paris 12^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue Van Gogh, à Paris 12^e arrondissement relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 6 mai 2002 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier pendant la durée des travaux de rénovation de la tour GAMMA D située aux n°s 2-4 rue, Van Gogh, à Paris 12^e arrondissement (durée prévisionnelle des travaux : jusqu'au 28 avril 2017) ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — La voie unidirectionnelle réservée aux véhicules de transports en commun est interdite à la circulation, à titre provisoire, RUE VAN GOGH, 12^e arrondissement, entre le n° 2 et le n° 6.

Art. 2. — Le stationnement des deux roues est interdit, à titre provisoire, RUE VAN GOGH, 12^e arrondissement, entre le n° 2 et le n° 4, sur les deux zones de stationnement deux roues en lincoln.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et le Directeur Général de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 avril 2016

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*L'Adjoint au Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*

David RIBEIRO

COMMUNICATIONS DIVERSES

LOGEMENT ET HABITAT

Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 2, rue de Condé, à Paris 6^e.

Décision modificative n° 16-189 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la décision de changement d'usage n° 15-17 accordée le 19 janvier 2015 à la Sarl INTERNATIONAL TRANSMURS pour affecter à un autre usage que l'habitation (locations meublées touristiques) les locaux d'une surface totale de **85,94 m²** situés aux 2^e, 3^e, 4^e et 5^e étages de l'immeuble sis 2, rue de Condé, à Paris 6^e ;

Considérant qu'à la suite d'une erreur matérielle, le 6^e visa de la décision susvisée mentionne :

— un local à un autre usage d'une surface totale réalisée de 172,80 m², situé au 1^{er} étage, lots n°s 5-6-7-8-100 de l'immeuble sis 3-3 bis, rue de l'Eperon, à Paris 6^e.

Et qu'il convient de rétablir la numérotation exacte des lots concernés.

Le 6^e visa de la décision susvisée, portant sur la compensation, est modifié comme suit :

Vu la compensation proposée consistant en la conversion à l'habitation d'un local à un autre usage d'une surface totale réalisée de **172,80 m²**, situé au 1^{er} étage, lots n°s 5-6-7-8 de l'immeuble sis 3-3 bis, rue de l'Eperon, à Paris 6^e ;

Le reste sans changement.

L'autorisation n° 16-189 est accordée en date du 15 avril 2016.

Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 76, boulevard Magenta, à Paris 10^e.

Décision n° 16-148 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande en date du 23 novembre 2015 par laquelle la société LEFORT et RAIMBERT sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation (bureaux) le local de deux pièces principales d'une surface totale de 36,42 m², situé au rez-de-chaussée, bâtiment A, de l'immeuble sis 76, boulevard de Magenta, à Paris 10^e ;

Vu la compensation proposée consistant en la conversion à l'habitation d'un local à un autre usage d'une surface totale réalisée de 71,88 m², composé de trois pièces principales, situé au 1^{er} étage droite, lot n° 17, de l'immeuble sis 35, rue Lucien Sampaix, à Paris 10^e ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement en date du 22 décembre 2015 ;

L'autorisation n° 16-148 est accordée en date du 29 mars 2016.

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

PARIS MUSEES

Tarifs des différents ouvrages et produits vendus sur les comptoirs de ventes des musées de l'établissement public Paris Musées.

Le Président du Conseil d'Administration de Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 du 20 juin 2012 créant l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Paris Musées du 11 juillet 2013, adoptant les tarifs et conditions de vente des produits applicables dans les musées de la Ville de Paris ;

Considérant que la vente de produits aux comptoirs des musées de Paris Musées relève de la politique de développement et d'amélioration de l'accueil des publics ; qu'il convient de proposer aux visiteurs aussi bien des ouvrages édités par Paris Musées que des produits dérivés :

Arrête :

Article premier. — Les tarifs des produits vendus sur les comptoirs des musées de l'établissement public sont fixés comme suit :

	ISBN	Titres	Prix Public TTC*
Musée d'Art moderne de la Ville de Paris	978-2-7596-0318-3	Albert Marquet	39,90 €
	978-2-7596-0320-6	La Boîte de Pandore. Une autre photographie	42 €
	978-2-7596-0334-3	Pandora's Box. Jan Dibbets an Another photograph	42 €
	978-2-7596-0322-0	Paula Modersohn-Becker	35 €
	978-2-7596-0319-0	Petit journal Marquet	5 €
Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris	978-2-7596-0317-6	George Desvallières. La peinture corps et âme	35 €
	978-2-7596-0321-3	Dans l'atelier. L'artiste photographié d'Ingres à Jeff Koons	49,90 €
Palais Galliera	978-2-7596-0324-4	Anatomie d'une collection	39,90 €
	978-2-7596-0325-1	Petit journal Anatomie d'une collection	6 €
Maison de Victor Hugo	978-2-7596-0323-7	Hauteville House. Victor Hugo décorateur	35 €
Musée Cognacq-Jay	978-2-7596-0314-5	Jean-Baptiste Huet (1745-1811). Le plaisir de la nature	29,90 €
Musée du Général Leclerc de Hauteclouque	978-2-7596-0316-9	Petit journal Antoinette Sasse, rebelle, résistante et mécène (1897-1986)	7 €
Prix réduits			
Tous musées		Collection Petites Capitales	7,90 € au lieu de 12 €

Musée d'art moderne	978-2-7596-0207-0	La collection Michaël Werner.	25 € au lieu de 53 €
Musée Cernuschi	978-2-7596-0175-2	Artistes chinois à Paris	15 € au lieu de 37 €
Musée de la vie romantique	978-2-7596-0195-0	Intérieurs romantiques. Aquarelles 1820-1890	15 € au lieu de 30 €
Maison de Victor Hugo	978-2-7596-0226-1	La cime du rêve. Hugo et le surréalisme	15 € au lieu de 35 €
	978-2-7596-0186-8	Entrée des médiums. Spiritisme et art de Hugo à Breton	15 € au lieu de 35 €

*Taux de T.V.A. en vigueur : 5,5 %

Carterie & produits dérivés	Prix Public TTC*
Crayon de papier	2 €
Stylo bic	3,50 €
carnet	5 €
Tote-bag	12 €
Kit crayons	8,90 €

*Taux de T.V.A. en vigueur : 20 %

Art. 2. — Les recettes liées à la vente des billets sont perçues intégralement par l'établissement Paris Musées — 27, rue des Petites Ecuries, 75010 Paris — Banque de France — 1, rue Vrillière, 75001 Paris — compte n° 30001 00064 R751000000 52, sur les natures 70-7062-R, 7088-R, 7018-R et 7078-R.

Art. 3. — Une comptabilité recettes est tenue par les régies de l'établissement public et les sous-régies des musées.

Art. 4. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée à :

— Préfecture de Paris — Mission des affaires juridiques — bureau du contrôle de légalité et du contentieux ;

— M. le Directeur Régional des Finances Publiques, Trésorier Payeur de la Région d'Ile-de-France ;

— M. le Régisseur de l'Etablissement Public Paris Musées ;

— Mme la Directrice Administrative et Financière de l'Etablissement Public Paris Musées ;

— M. le Directeur des Expositions de l'Etablissement Public Paris Musées ;

— Mme la Directrice du Développement des Publics, des Partenariats et de la Communication de l'Etablissement Public Paris Musées.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2016

Pour le Président du Conseil d'Administration et par délégation,

*La Directrice Générale
de L'Etablissement Public Paris Musées*

Delphine LEVY

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DES BARRAGES
RESERVOIRS DU BASSIN DE LA SEINE

I.I.B.R.B.S. — Délibérations du Bureau et du Conseil d'Administration du jeudi 7 avril 2016.

Les délibérations prises par le Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, lors de sa séance du jeudi 7 avril 2016, sont affichées à l'Hôtel de Ville de Paris et peuvent être consultées au 8, rue Villiot, 75012 Paris, 11^e étage, Bureau 1110.

Ces délibérations portent sur les points suivants :

Bureau :

- lac-réservoir de Pannecière — Délibération autorisant la cession d'une maison d'habitation sise à CORANCY (58) ;
- lac-réservoir de Pannecière — Délibération autorisant la cession d'une bande de terrain, propriété de l'Institution, au profit de M. JULES Didier sur la commune de CHAUMARD (58) ;
- délibération autorisant la signature d'une convention relative à la participation au festival international de la photo animalière et de nature (AFPAN « l'Or Vert ») pour les années 2016 et 2017.

Conseil :

- délibération relative à l'approbation d'un groupement de commandes à intervenir avec le SEDIF, le SIAAP, le SIGEIF, le SYCTOM et le SIPPAREC pour l'achat de prestations événementielles ;
- délibération relative à l'approbation d'un groupement de commandes à intervenir avec le SMAT pour une étude sur la gestion fonctionnelle des queues de retenues emboîtées du lac du Der ;
- PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes — Délibération approuvant une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association European Rivers Network ;
- délibération désignant un membre du Conseil d'Administration pour représenter l'Institution au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE Marne-Confluence ;
- délibération donnant avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence ;
- communication n° 2 relative aux modalités de révision du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes ;
- délibération autorisant la création d'un emploi pour une durée de 3 ans dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche Convention CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) — Action 1.1.5 du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes ;
- délibération autorisant la mise en place d'astreintes de décision pour la Direction de la Bassée et de l'hydrologie ;
- délibération autorisant la suppression d'emplois ;
- délibération autorisant la création d'emplois ;
- délibération autorisant la signature d'une convention de soutien à la politique de la réserve militaire entre le Ministère de la défense et l'EPTB Seine Grands Lacs ;
- délibération autorisant la signature d'une convention entre l'EPTB Seine Grands Lacs et le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne Ile-de-France relative à des prestations ponctuelles de service social du travail ;
- délibération autorisant la signature d'une convention entre l'EPTB Seine Grands Lacs et le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, relative à l'accompagnement de démarches de prévention des risques psychosociaux.

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Délibération du Conseil d'Administration en sa séance du 4 avril 2016.

Ordre du jour.

I — Direction Générale :

Point n° 01 :

Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2015.

II — Ressources humaines :

Point n° 02 :

Abrogation des délibérations fixant le statut particulier et l'échelonnement indiciaire applicables au corps des assistants socio-éducatifs du CASVP.

Point n° 03 :

Abrogation de la délibération fixant les dispositions statutaires applicables aux secrétaires médicaux et sociaux du CASVP.

Point n° 04 :

Fixation de la liste des spécialités professionnelles prévues aux articles 3 et 10 de la délibération n° 77 du 28 juin 2007 relatives aux dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques du CASVP.

Point n° 05 :

Modification des dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques du CASVP.

Point n° 06 :

Règlement concernant les cycles de travail du personnel chargé de l'atelier et chantier d'insertion du CASVP dans le domaine du bio-nettoyage.

Point n° 07 :

Indemnité de départ volontaire au bénéfice des agents affectés à la résidence relais Les Symphonies du CASVP.

Point n° 08 :

Modification de la délibération n° 6 du 26 mars 2015 fixant les principes de la rémunération des agents vacataires du CASVP.

Point n° 09 :

Modalités de rémunération des astreintes et interventions effectuées par certains personnels du CASVP.

Point n° 10 :

Retiré de l'ordre du jour.

III — Interventions sociales :

Point n° 11 :

Nomination des administrateurs bénévoles et administrateurs bénévoles adjoints.

IV — Services aux personnes âgées :

Point n° 12 — Communication :

Bilan d'activité 2015 de la CER et des admissions en E.H.P.A.D.

Point n° 13 :

Compte administratif 2015 des E.H.P.A.D.

Point n° 14 :

Compte administratif 2015 du centre d'accueil de jour Les Balkans.

Point n° 15 :

Compte administratif 2015 du SSIAD du CASVP.

Point n° 16 :

Règlement de fonctionnement des E.H.P.A.D. du CASVP.

V — Solidarité et lutte contre l'exclusion :

Point n° 17 :

Comptes administratifs des CHRS pour l'année 2015.

Point n° 18 :

Rapports d'activité des Espaces Solidarité Insertion (ESI) pour l'année 2015.

Point n° 19 :

Rapport d'activité de la cellule de coordination du 21^e secteur pour l'année 2015.

Point n° 20 :

Signature de deux avenants aux conventions d'objectifs conclues entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatifs aux crèches « A Tire d'Aile » et « Pirouette ».

VI — Budget — Finances :**Point n° 21 :**

Signature de la convention avec le Département de Paris attribuant au CASVP une subvention de 1 650 000 € pour la réalisation de travaux de mise aux normes d'accessibilité de ses établissements recevant du public.

Point n° 21 bis :

Décision modificative n° 1 du budget de 2016 — Budget général — Section d'investissement : autorisations de programme, crédits de paiement.

Point n° 22 :

Demande de remises gracieuses.

VII — Marchés — Restauration — Travaux :**Point n° 23 — Communication :**

Marchés et accords-cadres attribués par la Commission d'Appel d'Offres et modifications relatives à ces marchés.

Point n° 24 :

Protocole transactionnel avec la société ELIOR relatif à la fin du marché de nettoyage de l'E.H.P.A.D.. de Sarcelles.

Point n° 25 :

Tarifification de la restauration Emeraude.

Point n° 26 :

Signature de l'avenant à bail emphytéotique CASVP/Paris Habitat (Boulevard Davout, rue de Bagnolet, rue Vitruve, Parc Debrousse) pour augmenter l'assiette du bail du tour d'échelle des immeubles gérés par Paris Habitat.

Point n° 27 :

Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la DASES et le CASVP pour les locaux occupés par le CASVP aux 212-218, rue de Belleville, (20^e).

Point n° 28 :

Autorisation donnée à la Directrice Générale du CASVP et au Directeur Général de Paris Habitat-OPH de signer le protocole transactionnel d'accord avec EIFFAGE afférent à la clôture de l'opération de construction de l'E.H.P.A.D.. Annie Girardot, (13^e).

Point n° 29 :

Retiré de l'ordre du jour.

Point n° 30 :

Retiré de l'ordre du jour.

Point n° 31 :

Retiré de l'ordre du jour.

Point n° 32 :

Retiré de l'ordre du jour.

Point n° 33 :

Retiré de l'ordre du jour.

Point n° 34 :

Autorisation d'acquérir de nouveaux locaux au rez-de-chaussée, 6^e et 7^e étage de l'immeuble sis 108, avenue Daumesnil, (12^e).

POSTES A POURVOIR

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris (F/H).

Service : Service transformation intégration numériques — Bureau des services usages numériques.

Poste : chef de projet en maîtrise d'œuvre.

Contact : Mme BOURDERIONNET — Tél. : 01 43 47 67 86.

Référence : ITP 16 37901.

Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris (F/H).

Service : Service technique des transports automobiles municipaux.

Poste : chargé de mission auprès du chef de service.

Contact : M. Hervé FOUCARD ou M. Rémy PIMPANEAU — Tél. : 01 44 06 23 01 ou 2302.

Référence : ITP 16 37904.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes ou d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris (F/H).

Service : Direction — Cellule d'Expertise, d'Analyse de la Performance et d'Evaluation (CEPE).

Poste : chargé d'étude « évaluation des politiques publiques » au sein de la Cellule Expertise, Analyse de la Performance et Evaluation.

Contact : Jérôme DUCHÊNE/Samira OUARDI — Tél. : 01 43 47 84 99/01 43 47 76 50.

Référence : AT 16 37931 — ITP 16 37934.

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : sous-direction de la comptabilité — Service de l'expertise comptable.

Poste : chef de la Mission certification des comptes.

Contact : MC BARANGER, chef du SEC — Tél. : 01 42 76 22 21.

Référence : AP 16 37908.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : SDIS — Service de l'Insertion par le Logement et de la Prévention des Expulsions (SILPEX).

Poste : responsable du Pôle accompagnement social lié au logement, Louez solidaire et sans risque et intermédiation locale.

Contact : Agnès GUERIN-BATTESTI/Julien RAYNAUD — Tél. : 01 43 47 78 33/01 43 47 76 76.

Référence : AT 16 37887.

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance de quatre postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste :

Service : sous-direction du Budget — Service de la Synthèse Budgétaire.

Poste : chef du Pôle « Budget de Fonctionnement et Analyse Financière ».

Contact : Mme Sophie LECOQ, cheffe du SSB — Tél. : 01 42 76 35 63.

Référence : AT 16 37914.

2^e poste :

Service : sous-direction de la comptabilité — SEC — Mission certification des comptes.

Poste : chargé de mission « certification des comptes ».

Contact : Mme BARANGER, chef du SEC — Tél. : 01 42 76 22 21.

Référence : AT 16 37943.

3^e poste :

Service : sous-direction du Budget — Service de la Synthèse Budgétaire.

Poste : adjoint au chef du Pôle « Budget investissement et budgets annexes ».

Contact : Mme Sophie LECOQ, chef du SSB — Tél. : 01 42 76 35 63.

Référence : AT 16 37894.

4^e poste :

Service : sous-direction des Achats — Bureau des Marchés.

Poste : adjoint au responsable de l'équipe BM 3 en relation avec le CSP 3 (Fournitures et services Espace public).

Contact : Mme BLANCHET Virginie — Tél. : 01 71 28 60 20.

Référence : AT 16 37936.

Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Mairie du 4^e arrondissement.

Poste : Directeur Général Adjoint des Services chargé des finances, du Conseil d'Arrondissement, des ressources humaines.

Contact : M. Louis PERRET — Tél. : 01 44 54 75 50.

Référence : AT 16 37930.

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Bureau de l'innovation.

Poste : chef de projets « cofinancements, arc de l'innovation et filière sciences de la vie ».

Contact : Marie MONJAUZE — Tél. : 01 71 28 54 85.

Référence : attaché n° 37955.

Caisse des Ecoles du 18^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de Chef de projet local « Paris Santé Nutrition ».

La Caisse des Ecoles du 18^e recrute, par voie statutaire ou contractuelle, un chef de projet local du programme « Paris Santé

Nutrition » sur une durée déterminée, du 17 mai 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Sous l'autorité hiérarchique de la coordinatrice parisienne PSN de la sous-direction de la santé de la Ville et sous l'autorité administrative de la Directrice de la Caisse des Ecoles, le chef de projet sera chargé de :

- coordonner et animer des actions territoriales en matière de lutte contre l'obésité ;

- favoriser la mise en réseau des acteurs locaux pour une mutualisation de moyens humains et matériels ;

- animer des groupes de travail thématiques avec professionnels, bénévoles, élus, Citoyens au niveau local et au niveau Départemental ;

- répondre aux appels à projets pour des financements liés aux actions menées dans le cadre de PSN ;

- rédiger des comptes rendus de réunion, bilans et rapports, produire des documents et outils de suivi et d'évaluation ;

- animer et participer au Comité de pilotage parisien PSN et aux formations dédiées ;

- participer à l'encadrement et au suivi des stagiaires, des SCV et des emplois jeunes.

Qualités et compétences requises :

- intérêt pour les questions d'éducation à la santé ;

- connaissance des publics en difficulté et des acteurs du secteur médico-social ;

- maîtrise de l'ingénierie de projet, esprit d'initiative et autonomie ;

- capacité d'organisation et d'animation de réunion ou de groupes de travail ;

- disponibilité (y compris certains week-ends et exceptionnellement en soirée), capacité d'adaptation.

Niveau d'étude exigé : BAC + 3 ans au minimum.

Rémunération sur la base de l'indice majoré 489.

Candidature à transmettre par mail à laure.letondel@cde18.org avant le mardi 3 mai 2016.

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste de gestionnaire paie (F/H).

Le Crédit Municipal de Paris est un établissement public administratif local de crédit et d'aide sociale, situé 55, rue des Francs Bourgeois, Paris 4^e.

Il s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire à travers sa mission de lutte contre l'usure, le mal endettement et l'exclusion du crédit. Ses activités s'organisent autour du prêt sur gage, pratiqué depuis 1637 et qui bénéficie aujourd'hui à près de 80.000 clients, mais également du microcrédit personnel, de l'accompagnement de personnes en surendettement ou encore d'une offre d'épargne solidaire. Le Crédit Municipal de Paris propose également des services en matière d'expertise et de conservation sécurisée des objets et réalise des ventes aux enchères publiques.

Pour assurer ses différents métiers, il compte environ 130 collaborateurs, titulaires ou contractuels, de catégories A, B et C, des filières administratives ou techniques.

1) Finalité du poste :

Dans le cadre des procédures définies par le responsable ressources humaines, le gestionnaire paie réalise principalement les activités liées à l'établissement et au suivi des paies des agents titulaires et contractuels.

2) Missions du poste :

- mission 1 : réalisation de la paie ;

- mission 2 : gestion des absences ;

- mission 3 : gestion des repas ;
- mission 4 : reporting RH.

3) Activités du poste :

Mission 1 : réalisation de la paie :

- saisir les éléments permanents de rémunération pour la création des agents dans le système d'information ;
- mettre en œuvre le régime de cotisations correspondant au statut de l'agent ;
- collecter et saisir les éléments variables de paie (maladies, heures supplémentaires, tickets repas, tickets restaurant, etc...) ;
- effectuer les opérations de contrôle et de correction de la paie ;
- assurer la passation avec l'agent comptable pour contrôle de forme ;
- effectuer la mise en place du traitement des virements de salaire ;
- assurer la passation comptable avec le budget (transfert des journaux de contrôle pour établissement des mandats) ;
- traiter les charges mensuelles et annuelles (DADSU salaire et honoraires) ;
- suivre la mise sous pli des bulletins de salaire et leur distribution dans les services ou au domicile ;
- gestion des soldes de tout compte ;
- assurer la remise des certificats de travail et des attestations nécessaires pour les agents en fin de contrat ;
- gestion des attestations maladie ;
- rédiger les actes administratifs liés au régime indemnitaire et aux avancements d'échelons et grades ;
- relation avec les organismes de cotisations ;
- élaborer des simulations de paie lors du recrutement ;
- assurer les conseils et informations aux agents.

Mission 2 : gestion des absences :

- gérer les congés et l'absentéisme sur le logiciel du temps de travail ;
- assurer le bon fonctionnement en matière d'acquisition de RTT et Congés payés au regard du temps de travail des agents ;
- gérer les anomalies ;
- extraire les données liées à la saisie de la paie ;
- assurer la gestion du calendrier annuel et la mise à jour collective des jours de fermeture exceptionnelle.

Mission 3 : gestion des repas :

- en charge de la Régie de restauration ;
- distribution des tickets restaurant ;
- distribution des tickets de cantine pour repas exceptionnels des agents hors collectivité ;
- remise des règlements au service comptabilité ;
- gestion du suivi financier et reporting à l'agent comptable ;
- gestion des frais de paniers pour les agents bénévoles du micro crédit.

Mission 4 : Reporting RH :

- participation à l'élaboration du bilan social ;
- participation au suivi de la masse salariale ;
- participation à l'élaboration des tableaux de bord de gestion RH.

4) Compétences requises :

- rigueur, méthode, organisation ;
- autonomie, réactivité, disponibilité ;
- qualités relationnelles ;
- respect des obligations de discrétion et de confidentialité ;
- respect impératif des délais ;

- très bonne connaissance Word et Excel et messagerie Outlook ;
- une connaissance du logiciel Civil (gestion paie) serait appréciée.

5) Conditions :

- travail à temps complet sur 39 h/semaine ;
- coordination obligatoire des prises de congés avec le binôme en back up sur la paie.

Rémunération statutaire et régime indemnitaire :

Poste à pourvoir au 1^{er} mai 2016

Poste de catégorie C — Adjoint administratif.

Adressez vos candidatures (lettre de motivation et CV) :

— par courrier à : Crédit Municipal de Paris — Service des ressources humaines — 55, rue des Francs Bourgeois, 75181 Paris Cedex 4 ;

— par courriel à : recrutement-cmp@creditmunicipal.fr.

Lieu du poste :

Crédit Municipal de Paris — 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris, <http://www.creditmunicipal.fr>.

E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — Avis de vacance du poste de responsable des contrats de recherche et des financements externes (F/H).

LOCALISATION

Employeur : E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du Génie Urbain, régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière — 80, rue Rébeval, 75019 Paris.

Métro : Pyrénées (M11), Belleville (M2-M11) ; Bus : Buttes Chaumont (026).

NATURE DU POSTE

Mission globale de l'école : L'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.) est la seule Ecole délivrant le titre d'ingénieur diplômé en génie urbain. Associée à l'Ecole des Ponts ParisTech et à la ComUE Université Paris-Est, elle forme des ingénieurs qui pourront exercer leur métier dans des entreprises privées ou publiques, dans la fonction publique territoriale et à la Ville de Paris. Elle a développé des programmes de formation continue, licence professionnelle, Mastères spécialisés® et accueille depuis 2013 la formation EPSAA d'assistant en architecture. Elle exerce, depuis le 1^{er} janvier 2015, la tutelle de l'unité de recherche Lab'Urba, conjointement avec les universités de Paris-Est Créteil et Marne-la-Vallée. Ses enseignements et ses activités de recherche sont axés sur les thématiques d'aménagement durable des Villes.

Fonction : responsable des contrats de recherche et des financements externes.

Missions : le responsable des contrats de recherche et des financements externes exerce à titre principal :

La coordination Administrative et Financière des contrats de recherche, conformément aux règles propres à chaque organisme financeur, en lien avec les partenaires des projets de recherche (partenaires académiques, institutionnels, industriels) et avec les responsables scientifiques au sein de l'E.I.V.P. Cette mission inclut la participation aux appels à projets et au montage des projets, la formalisation administrative des contrats de recherche, le suivi de l'exécution des contrats et la mise en œuvre de leurs clauses financières. Elle s'exerce dans un environnement international.

A titre complémentaire, il exerce deux missions accessoires :

- la participation au développement des recettes propres de l'établissement : en appui des responsables opérationnels, cette mission inclut l'assistance à la prospection, aux

négociations et à la formalisation des engagements juridiques permettant la valorisation du potentiel de recettes propres de l'établissement, particulièrement dans le domaine de la recherche, ainsi que le pilotage de l'exécution du budget en recettes ;

— la participation à l'exploitation de la comptabilité analytique de l'établissement, particulièrement dans le domaine de la recherche. Cette mission inclut la production d'études de coût à partir des données issues du logiciel comptable (Ciril) et d'autres sources de données, ainsi que la rédaction de notes de synthèse.

Environnement hiérarchique : rattaché au Secrétariat Général, placé auprès du Directeur Scientifique.

Interlocuteurs : l'équipe de recherche de l'E.I.V.P., les services support et opérationnels de l'E.I.V.P., les partenaires de l'Ecole (partenaires académiques, organismes publics, collectivités locales, entreprises).

Poste à pourvoir : emploi de droit public de catégorie A, à temps complet.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualification souhaitée : formation supérieure dans au moins un des domaines suivants : économie, comptabilité, droit, contrôle de gestion, et première expérience probante en gestion de contrats de recherche ou de financements européens.

Aptitudes requises :

- qualité de raisonnement, aisance dans le maniement des données ;
- anglais courant (écrit et oral) ; qualité rédactionnelle en français ;
- aptitude à travailler en réseau, à s'adapter à des interlocuteurs variés ;
- capacité d'analyse des textes réglementaires, en français et en anglais.

CONTACT

Candidatures par courriel : candidatures@eivp-paris.fr —

Adresse postale : M. Régis VALLÉE, Directeur de l'E.I.V.P., 80, rue Rebeval, 75019 Paris — Tél. : 01 56 02 61 00.

Date de la demande : avril 2016.

Poste à pourvoir, à compter de : septembre 2016.



Avis de vacance du poste de Secrétaire Général(e) Adjoint(e), chargé(e) de l'accueil et de la surveillance, de la sûreté, de la sécurité et du bâtiment du Musée d'art moderne.

Présentation de l'Établissement Public « Paris Musées » :

Paris Musées est un établissement public administratif, créé le 20 juin 2012 par la Ville de Paris, chargé, depuis le 1^{er} janvier 2013, de la gestion des 14 musées de la Ville.

Localisation du poste :

Direction : Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président Wilson, 75116 Paris.

Catégorie : A.

Finalité du poste :

Piloter en soutien de la Secrétaire Générale le management des activités et la gestion des personnels du Pôle accueil et surveillance, du Pôle sécurité — sûreté et du Pôle bâtiment/expositions.

Principales missions :

Le/La titulaire du poste est notamment chargé(e) des activités suivantes :

— assurer le suivi des travaux d'infrastructure et courants du bâtiment, en relation avec les services centraux de Paris Musées : suivi des diagnostics, des contrôles, des budgets alloués et de la bonne réalisation et coordination des chantiers ;

— superviser le suivi de l'exécution du marché de maintenance multi technique ;

— effectuer la rédaction des plans de prévention et veiller à leur application ;

— assurer le pilotage de la sûreté (œuvres en salles et dans les réserves d'œuvres) et de la sécurité incendie du musée (ERP, public, bâtiment) ;

— veiller et déclencher la programmation des travaux, des expositions et des manifestations.

Il/Elle est l'interlocuteur(trice) de la commission de sécurité lors du montage des expositions, en relation avec les services centraux, le commissariat de Police, les architectes et scénographes.

Il/Elle est l'interlocuteur(trice) technique principal(e) en interne des commissaires d'expositions et de leurs équipes.

— superviser la mise à jour et le suivi du document unique ;

— piloter l'accueil et la surveillance, et veiller à affecter et coordonner de manière optimale les effectifs ;

— superviser la mise à jour et la mise en œuvre du plan de sauvegarde des biens culturels ;

— superviser une équipe d'environ 100 personnes.

Profil, compétences et qualités requises :

Profil :

— formation supérieure en ingénierie de la sécurité et de la sûreté ;

— titulaire du S.S.I.A.P.3 ;

— expérience confirmée dans le cadre de la sécurité incendie et de l'encadrement d'équipes.

Savoir-faire/Savoir-être :

— fortes capacités d'encadrement et de coordination des équipes ;

— grande rigueur ;

— bonnes capacités rédactionnelles ;

— forte réactivité.

Connaissances :

— très bonne connaissance des problématiques du bâtiment et des équipements de sécurité et de sûreté ;

— connaissance approfondie du cadre réglementaire de la sécurité dans les ERP.

Contact :

Transmettre dossier de candidature (CV et lettre de motivation) par courrier électronique à : Paris Musées — Direction des Ressources Humaines — Email : recrutement.musees@paris.fr.

Le Directeur de la Publication :

Mathias VICHERAT